

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 26 Septembre 2008

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES ARCHIVES, DU PATRIMOINE ET DES MUSÉES DÉPARTEMENTAUX

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 6/03

OBJET : Avenant au contrat relatif à la prestation d'une opération de fouilles archéologiques préventives entre la société anonyme « Les Sables de Brevannes » (maître d'ouvrage) et le Département de Seine-et-Marne.

RÉSUMÉ : Le Département en sa qualité d'opérateur et la Société anonyme « Les Sables de Brevannes » ont signé un contrat relatif à la réalisation d'une opération de fouilles préventives le 18 janvier 2008, sous réserve de l'autorisation de fouilles. La réponse du Préfet de Région à la demande d'autorisation impose de modifier le contrat initial. Le projet d'avenant a pour objet de prendre en compte les besoins humains supplémentaires recommandés par le Préfet. Il se traduira par l'inscription, en DM2, d'une recette complémentaire.

Le contrat relatif à la réalisation d'une opération de fouilles archéologiques préventives par le Département pour la société anonyme « Les Sables de Brevannes » à Vimpelles (Seine-et-Marne) au lieu-dit « Jonville », a été conclu le 18 janvier 2008, sous réserve de l'autorisation de fouilles. La réponse du préfet de région à la demande d'autorisation de fouilles préventives, formulée par « Les Sables de Brevannes », impose de modifier ce contrat, aux motifs que les moyens envisagés ne répondent pas suffisamment à la prescription de fouille préventive.

Il conviendrait en effet de préciser la qualification des intervenants scientifiques, d'augmenter les moyens humains concernant les tâches techniques (fouille, traitement immédiat des témoins mobiliers et de la documentation constituée sur le terrain) et d'élargir à l'échelle régionale, la problématique de comparaison scientifique des vestiges d'occupations attribuables au haut Moyen-Âge.

L'avenant correspondant porterait de 150 761,55 € à 199 742,37 € le montant total du contrat à la charge de la société anonyme « Les Sables de Brevannes ». Cette augmentation répond au besoin de personnels supplémentaires pour assurer les tâches techniques nécessaires à la conduite des travaux de terrain et de post-fouilles. Elles seront assurées par les agents du Service départemental d'archéologie.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier et d'adopter, si vous en êtes d'accord, le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 6/03 des rapports soumis à la commission
n° 6 – Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

Rapporteurs : MME PELABERE
Commission n° 6 – Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme

M. BALLOT
Commission n° 7 - Finances

Séance du 26 Septembre 2008

OBJET : Avenant au contrat relatif à la prestation d'une opération de fouilles archéologiques préventives entre la société anonyme « Les Sables de Brévannes » (maître d'ouvrage) et le Département de Seine-et-Marne.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le contrat relatif à la réalisation d'une opération de fouilles archéologiques préventives par le Département pour la société anonyme « Les Sables de Brévannes » à Vimpelles (Seine-et-Marne) au lieu-dit « Jonville », conclu le 18 janvier 2008,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme,

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant au contrat relatif à la réalisation d'une opération de fouilles archéologiques préventives par le Département pour la société anonyme « Les Sables de Brévannes », tel que joint en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général, au nom du Département, à signer avec la société anonyme « Les Sables de Brévannes », l'avenant considéré.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

Annexe

AVENANT N° 1

au contrat relatif à la réalisation d'une opération de fouilles archéologiques préventives par le Département pour la société anonyme « Les Sables de Brevannes » à Vimpelles (Seine-et-Marne) au lieu-dit « Jonville »,
conclu le 18 janvier 2008

DÉSIGNATION DES PARTIES**Maître d'ouvrage :**

LES SABLES DE BRÉVANNES

Société anonyme au capital de 300 000 € - R.C. Provins 969 203 314,
dont le siège social est sis, Chemin rural de la Pâture de la Rivière 77520 Vimpelles
représentée par sa Directrice générale, Mme Sandrine CECCARELLI
ci-après dénommée « la Société »

Prestataire :

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

représenté par le Président du Conseil général, agissant en exécution de la délibération de la séance du
Conseil général du 26 septembre 2008,
ci-après dénommé « le Département »

PRÉAMBULE

Après examen du projet de fouille archéologique préventive conclu entre « Les Sables de Brevannes » et le Département de Seine-et-Marne, conformément au Code du Patrimoine, livre V, art. L 523-9, le préfet de région a considéré que les moyens envisagés dans ce projet ne répondaient pas à la prescription de fouille préventive et a demandé qu'ils soient revus.

Non seulement, la qualification des intervenants scientifiques doit être précisée, mais les moyens humains concernant les tâches techniques (fouille, levé topographique, traitement immédiat des témoins mobiliers et de la documentation constituée sur le terrain) doivent aussi être augmentés. Enfin, la problématique de comparaison scientifique des vestiges d'occupations attribuables au haut Moyen-Âge doit être élargie à l'échelle régionale.

Article 1 - Objet :

Le présent avenant a pour objet la modification du contrat initial conclu le 18/01/2008 entre la Société et le Département pour prendre en compte la demande de révision formulée par le préfet de région conformément et en application du Code du Patrimoine, livre V, article 523-9, concernant le projet de fouille archéologique préventive, établi par le Département de Seine-et-Marne (service départemental d'archéologie) à la demande de la société anonyme « Les Sables de Brevannes ».

Article 2 – Dispositions modifiées :

2-1 : Après l'article 2-5 intitulé « Rapport final de l'opération » non modifié, est ajouté l'article suivant :

« *Article 2-6 : Qualification des intervenants scientifiques* »

**ANNEXE 1 DU PRÉSENT AVENANT
REMPLAÇANT L'ANNEXE 2 DU CONTRAT INITIAL**

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION DE FOUILLE PRÉVENTIVE
HORS TERRASSEMENT MÉCANIQUE ET INSTALLATIONS MOBILES**

Commune de Vimpelles (Seine-et-Marne), lieu-dit « Jonville »

Maître d'ouvrage : Les Sables de Brévannes

Opérateur : Département de Seine-et-Marne (Service départemental d'archéologie de Seine-et-Marne)

Tableau A - Travaux de terrain :

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Archéologue responsable d'opération	mois	4	4 189,13 €	20 040,80 €
Responsable de secteur	mois	4	2 852,91 €	13 648,32 €
Technicien de fouille	mois	20	2 225,00 €	44 500,00 €
Sous-total (<i>frais de personnel</i>)				72 668,16 €
Frais de déplacement	forfait	1	3 000,00 €	3 000,00 €
Fourniture (film photo, papeterie...)	forfait	1	1 000,00 €	1 000,00 €
Prestations de topographie	forfait	1	3 000,00 €	3 000,00 €
Sous-total (<i>frais de siège</i>)				7 000,00 €
Total				79 668,16 €

Tableau B - Provision pour les interventions de spécialistes sur le terrain :

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Anthropologie	jours	10	220,00 €	2 200,00 €
Géomorphologie	jours	3	220,00 €	660,00 €
Palynologie	jours	3	220,00 €	660,00 €
Malacologie	jours	3	220,00 €	660,00 €
Carpologie	jours	2	220,00 €	440,00 €
Anthracologie	jours	2	220,00 €	440,00 €
Micromorphologie	jours	5	220,00 €	1 100,00 €
Total				6 160,00 €

Tableau C - Provision pour frais d'études et de laboratoire :

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Archéologue responsable d'opération (rapport de fin d'opération)	mois	3	4 189,13 €	12 567,39 €
Responsable de secteur	mois	2	2 852,91 €	5 705,82 €
Technicien de post-fouille	mois	10	2 225,00 €	22 250,00 €
Dessin et analyse typologique de la céramique	mois	3	4 400,00 €	13 200,00 €
Etude anthropologique	jours	10	220,00 €	2 200,00 €
Etude archéozoologique	mois	3	4 400,00 €	13 200,00 €
Géomorphologie	mois	1	4 400,00 €	4 400,00 €
Palynologie	mois	1	4 400,00 €	4 400,00 €
Malacologie	mois	1	4 400,00 €	4 400,00 €
Carpologie	mois	1	4 400,00 €	4 400,00 €
Anthracologie	mois	1	4 400,00 €	4 400,00 €
Micromorphologie	mois	1	4 400,00 €	4 400,00 €
Autre analyse (numismatique...)	mois	1	4 400,00 €	4 400,00 €
Datations par le radiocarbone *	forfait	3	457,36 €	1 641,00 €
Stabilisation de matériel métallique	forfait	1	7 500,00 €	7 500,00 €
Étude du matériel métallique	mois	1	4 400,00 €	4 400,00 €
Travaux photos	forfait	1	150,00 €	150,00 €
Frais d'impression	forfait	1	300,00 €	300,00 €
Total				113 914,21 €
TOTAL GÉNÉRAL (Tableau A + Tableau B + Tableau C)				199 742,37 €

* Chronodate classique (délai 2 mois)

